



**MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2026*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **125 ans après la loi de 1901, la liberté d'association continue de faire vivre l'engagement citoyen**

À l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de la loi de 1901 relative au contrat d'association, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative réaffirme son soutien aux associations et à celles et ceux qui les font vivre au quotidien. Avec 1,6 million d'associations actives<sup>1</sup> et 15 millions de bénévoles<sup>2</sup> engagés en France, le secteur associatif est un pilier de la cohésion sociale, de la vitalité démocratique et de l'animation des territoires. Depuis 125 ans, la loi de 1901 garantit à chacune et chacun la liberté de s'engager au service d'un projet collectif.

#### **125 ans d'une liberté fondamentale**

Adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 1901, la loi relative au contrat d'association consacre la liberté pour chacun de s'associer librement autour d'un projet commun. Elle est portée par Pierre Waldeck-Rousseau (1846-1904), homme d'État français qui a participé à la légalisation des syndicats et des associations. Dans le prolongement des grandes lois républicaines sur les libertés publiques, elle pose les fondements de la vie associative : liberté d'adhérer ou de quitter une association, égalité entre les membres, administration démocratique et libre définition de l'objet associatif. Si ses principes sont demeurés inchangés depuis 125 ans, le cadre juridique, fiscal et administratif a évolué au fil du temps pour accompagner les transformations du monde associatif.

#### **L'État aux côtés des associations**

Pour accompagner les **1,6 million d'associations agissant dans tous les secteurs (solidarité, éducation, engagement citoyen, sport, culture, protection de l'environnement)**, l'État agit pour leur permettre de se consacrer pleinement à leurs missions.

JeVeuxAider.gouv.fr, la plateforme publique de bénévolat, met en relation des citoyens désireux de s'engager à titre bénévole et des organisations qui proposent des missions sur tout le territoire. Depuis 2020, 840 000 bénévoles et 17 700 associations se sont inscrites sur la plateforme. Plus de 200 000 missions sont proposées chaque année. 85 % des bénévoles

---

<sup>1</sup> Recherches & Solidarités, La France associative en mouvement, édition 2025

<sup>2</sup> Au cours des 12 derniers mois - Enead 2021, Injep

interrogés déclarent que leur expérience leur a donné envie de participer à d'autres missions et dans d'autres domaines d'action (source : mesure d'impact JeVeuxAider.gouv.fr, 2025).

Premier portail public d'information dédié aux associations, [associations.gouv.fr](https://associations.gouv.fr), récemment rénové, centralise des informations fiables et des services pratiques. Depuis le début de l'année 2026, **plus de 1,2 million de visites** y ont déjà été enregistrées.

Cette simplification se poursuit également avec le [Compte Asso](#). **Plus de 750 000 comptes** y sont aujourd'hui ouverts, permettant aux associations d'effectuer, depuis un espace unique, leurs principales démarches administratives : demandes de subvention, comptes rendus financiers ou encore gestion du Compte d'engagement citoyen. Une nouvelle version, déployée en 2026, facilite davantage l'accès aux démarches et aux services.

Au-delà des outils numériques, l'État renforce également son accompagnement de proximité grâce au réseau [Guid'Asso](#). Avec plus de **2 100 points d'appui** répartis sur l'ensemble du territoire, il offre gratuitement information, orientation et accompagnement aux associations, en particulier aux plus petites d'entre elles. Son déploiement se poursuivra en 2026, notamment dans les territoires ultramarins, avec de nouveaux labels destinés à répondre toujours mieux aux besoins des acteurs associatifs.

Face aux défis que connaît aujourd'hui le secteur associatif, en particulier le renouvellement des bénévoles et des financements, l'État poursuit son engagement. Doté de **64 M€** en 2026, le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), principal levier financier de la politique publique en faveur de la vie associative du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, permet chaque année de soutenir plus **de 25 000 projets**. Il accompagne le fonctionnement des associations, leurs initiatives et la formation des bénévoles, avec une attention particulière portée aux petites associations locales.

Cent vingt-cinq ans après son adoption, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 continue de faire vivre la liberté d'association et d'accompagner l'engagement de millions de citoyens au service de la cohésion sociale et territoriale.

Marina FERRARI, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative : *« Je me fixe un objectif pour l'année à venir : faire exister la vie associative comme une force centrale de notre démocratie. Cette voix, je la porterai, et je suis convaincue que nous serons d'autant plus forts si nous la portons de manière collective avec les acteurs de la vie associative. »*

---

## **CONTACT PRESSE**

**Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**  
Bureau de la délégation de la communication Jeunesse et Sports  
[presse@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:presse@jeunesse-sports.gouv.fr)  
01 55 55 98 25 – 06 77 37 44 37